

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 20 février 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est absente, Mme Mélanie Genesse, conseillère.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

## **25-02-022 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

## **25-02-023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 février 2025.

Il est proposé par M. Mathieu Gagné  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y retirant le point 5.4 et en y ajoutant les points 6.8 et 8.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin de créer de nouvelles zones d'affectation « habitation » (P-3 et H-27 à H-31) – Adoption du règlement
  - 5.2 Inspection des raccordements – Octroi de contrat
  - 5.3 Quartier du Canal / Autorisation de signature – Lot numéro 6 292 677
  - ~~5.4 Mainlevée / Autorisation de signature – Lot numéro 6 519 391~~
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Application du règlement sur la gestion contractuelle – Dépôt du rapport annuel 2024
  - 6.3 Transition vers la téléphonie IP – Octroi de contrat
  - 6.4 Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Inscription
  - 6.5 Inspection des installations septiques – Tarification
  - 6.6 Règlement numéro 25-180 augmentant le fonds de roulement – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 6.7 Règlement d'emprunt numéro 22-165-1 modifiant le règlement 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 6.8 Règlement numéro 22-164-1 modifiant le règlement 22-164 sur la gestion contractuelle – Adoption**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire

8. Travaux publics / Voirie

**8.1 Surpresseur – Réparation et achat de pièces**

9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile

9.1 Rapport annuel d'activités 2024 / Transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) – Adoption

10. Varia

10.1 Demande d'appui - Contestation de l'avis d'augmentation tarifaire de PG Solutions pour l'année 2025

11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**25-02-024 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2025, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**25-02-025 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES D'AFFECTATION « HABITATION » (P-3 ET H-27 À H-31) – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

**ATTENDU** que certaines modifications du règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de diviser la zone H-15 en six zones distinctes afin de mieux circonscrire l'ensemble résidentiel de la phase 2B du Quartier du Canal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de créer des dispositions particulières applicables aux nouvelles zones P-3 et H-27 à H-31;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 24-11-194 donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 21 novembre 2024;

**ATTENDU** la résolution numéro 24-11-195 adoptée le 21 novembre 2024 et entérinant le premier projet de règlement;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tenue le 23 janvier 2025;

**ATTENDU** la résolution numéro 25-01-005 adoptée le 23 janvier 2025, entérinant le second projet de règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 16-125-11 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**25-02-026 INSPECTION DES RACCORDEMENTS – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à une inspection des raccordements par essais à la fumée afin de s'assurer de la conformité des raccordements au réseau d'égout de la Municipalité;

**ATTENDU** que trois entreprises ont été invitées à soumissionner afin de procéder aux inspections requises;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise SIMO Management Inc. avec une offre de services de 15 120 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que cette dépense est prévue au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise SIMO Management Inc. pour l'inspection des raccordements sur le territoire de la Municipalité, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**25-02-027 QUARTIER DU CANAL / AUTORISATION DE SIGNATURE – LOT NUMÉRO 6 292 677**

**ATTENDU** que dans le cadre du projet de développement résidentiel du quartier du Canal – phase 2B, une servitude par destination du propriétaire est requise sur le lot numéro 6 292 677;

**ATTENDU** que pour procéder à cette servitude, la Municipalité doit céder à 1,00 \$ le lot concerné à Développement SLG;

**ATTENDU** que lorsque le projet sera terminé, le lot numéro 6 929 677 sera cédé à 1,00 \$ à la Municipalité par Développement SLG;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à ce transfert de terrain, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

**25-02-028 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 733 221,39\$, soit approuvée.

**ADOPTÉ**

#### **APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose le rapport annuel 2024 portant sur l'application du règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle.

#### **25-02-029 TRANSITION VERS LA TÉLÉPHONIE IP – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que le système téléphonique actuel n'est plus supporté en cas de dysfonctionnement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'effectuer une transition vers un service téléphonique IP (Internet Protocole);

**ATTENDU** que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Cogeco avec un coût mensuel de 440.05 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** que cette dépense est prévue au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise Cogeco pour la transition vers un service téléphonique IP, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

#### **25-02-030 CONGRÈS 2025 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION**

**ATTENDU** que le congrès annuel de la FQM se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025;

**ATTENDU** que des crédits suffisants pour assurer le remboursement des dépenses occasionnées par la participation au congrès ont été prévus au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à assister au congrès 2025 de la FQM et que les frais y afférents soient remboursés aux participants, tel qu'établi par le règlement numéro 18-139-1.

**ADOPTÉ**

**25-02-031 INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – TARIFICATION**

**ATTENDU** la présence de résidences sur le territoire qui ne sont pas raccordées au réseau d'égout municipal et dont les installations septiques doivent respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à l'inspection de ces installations septiques afin que ces dernières respectent la réglementation en vigueur;

**ATTENDU** la résolution numéro 23-11-212 mandatant la firme Urbatek afin d'inspecter la conformité des installations septiques;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir un coût de facturation aux citoyens pour ce service d'inspection;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'autoriser la facturation aux citoyens concernés et d'établir le tarif à 125 \$, taxes en sus, par inspection effectuée en 2024.

**ADOPTÉ**

**25-02-032 RÈGLEMENT NUMÉRO 25-180 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 25-180 augmentant le fonds de roulement.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 25-180.

**ADOPTÉ**

**25-02-033 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 22-165-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-165 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 907 500 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-165-1 modifiant le règlement 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 22-165-1.

**ADOPTÉ**

**25-02-034 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-164-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-164 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

**ATTENDU** la résolution numéro 22-08-159 adoptant le règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Projet de Loi numéro 57 visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, il est nécessaire de modifier le règlement sur la gestion contractuelle;

**ATTENDU** que l'entrée en vigueur du *Règlement établissant la formule de la déclaration d'intégrité* exige que toute entreprise intéressée à conclure un contrat public doit reconnaître avoir pris connaissance des exigences d'intégrité;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 24-10-176 donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 17 octobre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 22-164-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

#### **LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

#### **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

##### **25-02-035 SURPRESSEUR – RÉPARATION ET ACHAT DE PIÈCES**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la réparation d'un surpresseur;

**ATTENDU** qu'il est requis de commander des pièces supplémentaires en cas de bris des surpresseurs;

**ATTENDU** les deux soumissions reçues par Atlas Copco Canada Inc.;

**ATTENDU** la soumission au montant de 8 380,97 \$, taxes en sus, pour la réparation d'un surpresseur;

**ATTENDU** la soumission au montant 23 899,12 \$, taxes en sus, pour l'achat de pièces de remplacement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise Atlas Copco Canada Inc. pour la réparation et l'achat de pièces de remplacement, selon les soumissions déposées.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer la dépense relative à la réparation à même le budget de fonctionnement.

De financer les pièces de remplacement à même le règlement d'emprunt 16-123-1.

**ADOPTÉ**

#### **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

##### **25-02-036 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 / TRANSMISSION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) – ADOPTION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

**ATTENDU** qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie, tel que déposé.

Que le rapport annuel d'activités 2024 soit acheminé à la directrice générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

## **VARIA**

### **25-02-037 DEMANDE D'APPUI - CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION TARIFAIRE DE PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague accuse réception de la résolution numéro 2025-01-019, adoptée par la MRC de Beauharnois-Salaberry dénonçant l'augmentation tarifaire annoncée par PG Solutions pour l'année 2025;

**ATTENDU** que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour plusieurs MRC, villes et municipalités du Québec;

**ATTENDU** que depuis 2022, PG Solutions impose à ses clients municipaux des augmentations tarifaires substantielles en vertu de son « Contrat d'entretien et soutien des applications » (CESA);

**ATTENDU** que PG Solutions a procédé à une augmentation de 20 % de ses tarifs en 2022 afin de financer la modernisation de sa suite financière (comprenant les modules de paie, taxation, comptes payables et comptabilité), et que ces tarifs ont été indexés depuis lors;

**ATTENDU** qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé, mais qu'il n'est toujours pas entièrement fonctionnel;

**ATTENDU** que la cadence de déploiement des autres modules de la suite financière n'a pas été respectée;

**ATTENDU** que PG Solutions a annoncé pour 2025 une augmentation de 6,7 % des tarifs, ce qui dépasse l'indice des prix à la consommation (IPC).

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation.

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle au milieu municipal.

De transmettre la présente résolution à PG Solutions ainsi qu'aux unions municipales.

**ADOPTÉ**

**25-02-038 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 44.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière